

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 1er DECEMBRE 2016**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil seize, le premier décembre, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

\* \* \* \* \*

**ETAIENT PRESENTS: MM BORDET B, GUITON P, BRISSON N, LAUMOND F, HERHARD AM, GROUSSET S, VEILLAT FABIEN F**

**EXCUSES : MM. BOUHIER BONNEAU B, GIRAUD P, LUCAS M**

**1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 NOVEMBRE 2016:**

- Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 Novembre 2016.

**2°) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU POLE SCOLAIRE (école élémentaire) :**

- **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :**
  - Le Maire rappelle au Conseil Municipal que 3 cabinets d'architectes sur 17 ont été retenus pour être auditionnés le 16 novembre. Suite à l'analyse des offres et aux entretiens, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Frénézis de Maillezais. Le Conseil Municipal accepte la proposition. Le taux de rémunération est de 9,90 % du montant des travaux s'élevant à 407 550 €, soit un forfait provisoire de 40 347,45 euros HT.
- **Plan de financement :** Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous pour la réalisation de ces travaux d'un montant estimatif de 407 550 € HT. Le coût global de l'opération avec les honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé à 519 504 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes.

RECETTES	
SUBVENTIONS	MONTANT
DETR	155 851,00 €
Conseil Régional (Pacte pour la ruralité)	51 950,00 €
Conseil Départemental	41 344,00 €
Sydev	45 000,00 €
Réserve parlementaire	10 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>304 145,00 €</b>
AUTO FINANCEMENT	65 359,00 €
EMPRUNT	150 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>519 504,00 €</b>

Il est évoqué aussi la location ou l'achat de modulaires durant le temps des travaux pour continuer la scolarité des enfants.

### **3°) TRAVAUX SUR LES PONTS DU COMMUNAL ET PONT DE CHAMBRUN :**

Les travaux réalisés par l'entreprise RINEAU sont à présents achevés pour la réfection de ces 2 ponts.

Pont du Communal : La participation communale est de 5 574.72 euros sur un montant total de travaux de 13 936 euros, le reste étant pris en charge par le Parc Régional.

Pont de Chambrun : Montant des travaux 3079.20 euros TTC

### **4°) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat CAE en cours, va arriver à son terme le 3 janvier 2017 et propose son renouvellement pour une durée de 9 mois. Le Conseil Municipal donne son accord à raison de 20 h par semaine et autorise la signature du contrat.

### **5°) INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AU COMPTABLE :**

Vu les textes relatifs à l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs, le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame LE DIAURE, comptable de la Trésorerie de Fontenay le Comte. Cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

### **6°) DECISION MODIFICATIVE :**

Modification des crédits sur le budget Communal pour extension de réseau

- Compte 204172 : + 1 500 €
- Compte 2183 : - 1 500 €

### **7°) QUESTIONS DIVERSES :**

**M. le Maire** : - donne lecture du bilan de fonctionnement du cabinet médical de Damvix. A la date du 31 octobre, on peut noter un déficit de 3743 €. La commune du Mazeau n'a pas encore pris de décision sur le renouvellement de la convention pour l'année à venir.

- signale quelques problèmes avec les gérants du camping qui s'opposent à certaines règles d'urbanisme et expose leur projet d'aménagement de l'espace restauration-piscine-jeux. Le Conseil Municipal se prononcera après avis de la DREAL sur la démolition de la pataugeoire.

- fait remarquer que des véhicules roulent sur l'aménagement réalisé à la pointe de la pêcherie. Le nécessaire sera fait par les employés municipaux pour éviter ces dégradations.

- fait un rappel pour la cérémonie du 5 Décembre, journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Les enfants de l'école y participeront et seront au monument aux Morts à 11 h.

- rappelle la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017: interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, et les collectivités locales

- fixe les dates suivantes : Cérémonie des vœux le samedi 14 janvier à 11 heures

Repas du CCAS le dimanche 22 janvier à 12 heures

**Mme Grousset** : parle de l'installation des nouveaux compteurs électriques « Linky » et des questions que cela engendre. Le Maire informe que la Commune a donné la compétence au Sydev qui assure la bonne exécution du service public de distribution de l'électricité. Les Maires qui ont pris des délibérations s'opposant à ce changement de compteurs électriques, ont dû reprendre une nouvelle délibération car ils ne sont pas autorisés à s'y opposer.

**Mme Herhard** : relève la nécessité de refaire dans les plus brefs délais, les travaux de réfection des portails du cimetière. Les piliers s'effritent et ces travaux avaient été budgétisés.

**Intervention de Mr Bellivier** : Il demande que des bandes jaunes soient peintes sur le trottoir en face de chez lui pour éviter des stationnements gênants et dangereux. Cette demande sera transmise à la Communauté de Communes pour faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

B. BORDET